



30 septembre 2006



### Contributeurs:

Majorie Kaandorp  
 Stan Meuwese  
 Beata Stappers  
 Rebecca Morton  
 Carlos Pampín Garcia  
 William Duke

### Éditeurs:

Rebecca Morton  
 Marcos Guillén  
 William Duke

Rifat Odeh Kassis  
[president@dci-is.org](mailto:president@dci-is.org)

Rebecca Morton  
[director@dci-is.org](mailto:director@dci-is.org)

## Bulletin CEI, Septembre 2006: Introduction

Pendant l'été (européen), le Secrétariat International, les sections africaines de DEI et le Conseil Exécutif International (CEI) ont commencé à préparer la Consultation Régionale Africaine sur la Justice pour Mineurs, qui aura lieu au Kenya du 30 Octobre au 3 Novembre 2006. L'objectif de cette réunion consultative est d'établir un cadre et un plan pour le Programme de Justice pour Mineurs en Afrique, qui vise à améliorer la situation des enfants en conflit avec la loi dans ce continent, y compris celle des enfants privés de liberté, en promouvant l'application des normes internationales. À part l'échange d'expériences (régionales et interrégionales) dans le domaine de la justice pour mineurs et le développement d'un plan d'action spécifique sur la justice pour mineurs, les sections africaines de DEI participeront dans divers ateliers sur la campagne globale « Aucun enfant der-

rière les barreaux ! » et dans la rédaction de rapports alternatifs aux organes internationaux. Des représentants du Programme de Justice pour Mineurs de l'Amérique Latine, partageront leurs expériences avec les sections africaines de DEI qui y assisteront. Une douzaine de sections africaines de DEI ont l'intention d'assister à cette importante réunion. Le CEI profitera de cette occasion pour tenir sa quatrième réunion plénière. L'un des thèmes principaux pour le CEI et le SI reste la collecte de fonds pour l'exécution du plan d'action stratégique qui a comme priorité le travail de DEI à niveau global. Le CEI a établi un Comité de Défense International qui travaille sur une méthode pour exprimer la position de DEI dans des situations à travers le monde dans lesquelles les droits des enfants ne sont pas respectés. Renoncer aux violations des droits des enfants devrait se

faire sans mettre en danger le travail et la position des sections nationales de DEI impliquées.

Au mois de septembre, une petite délégation du CEI et du SI a visité deux sections européennes de DEI : DEI Albanie et DEI Macédoine. L'objectif principal de cette visite était de connaître le travail et le personnel de ces sections de DEI de l'Europe de l'Est et de discuter sur les possibilités d'organiser la prochaine Assemblée Générale, dans deux ans, dans ce coin de la planète. DEI en Europe de l'Est, traite les problèmes les plus divers, comme la lutte contre le trafic d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle et l'implémentation de la justice pour mineurs. Vous trouverez un rapport exhaustif de cette visite dans le présent bulletin de CEI.

**Majorie Kaandorp**  
**Vice Président Europe**  
**CEI**

### Dans ce Bulletin:

1. Introduction du CEI
2. Quelles Mesures Contre le Parti Pédophile au Pays-Bas?
3. Visite aux sections de DEI en Albanie et Macédoine
4. Activités du Secrétariat International
5. Le Droit de l'enfant d'être entendu

*Veillez SVP noter que les articles de ce bulletin sont des contributions individuelles des sections nationales de DEI et du Secrétariat International, et en tant que telles elles ne reflètent pas la position officielle des membres du CEI ou du mouvement dans son ensemble.*

30th Septembre 2006

**Liens:****Conférence internationale sur les droits de l'enfant**

<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=8008&flag=event>

**Atelier régional sur le "Monitoring et l'Évaluation basés sur les droits de l'enfant" centrés sur la participation des enfants dans le développement d'indicateurs, les instruments et techniques**

<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=9347&flag=event>

**Quelles Mesures Contre le Parti Pédophile?**

L'ostracisme et l'exclusion sociale et politique – c'est ce que Défense des Enfants International désire pour le parti pédophile établi dans notre pays. Sous le nom de *Parti pour la Charité, la Liberté et la Diversité* (PNVD), ce groupe demande l'acceptation des relations sexuelles entre mineurs et adultes.

La pratique de la pédophilie ne peut pas être tolérée, ni sa promotion. Les rapports sexuels entre les enfants et les adultes transgressent la loi hollandaise (article 245 du Code Pénal, entre autres) et la Convention relative aux Droits de l'Enfant (articles 19 et 34). Le PNVD veut changer la loi à cet égard.

*Est-ce que DEI devrait prendre des mesures contre ce parti? Et si oui, quelles mesures?*

Les faits doivent tout d'abord être examinés. Le groupe est inscrit depuis peu au Conseil Electoral des Pays Bas en tant que parti politique et compte jusqu'à présent 16 membres. Selon la Loi électorale hollandaise, un groupe politique doit être une association avec une entité légale pour pouvoir être inscrit en tant que parti politique. L'association sous le nom statutaire de 'Partij voor de Naastentiefde, Vrijheid en Diversiteit' (Parti pour la Charité, la Liberté et la Diversité) a été établi le 31 mai 2006 par le biais d'un acte notarial et inscrit à la Chambre de Commerce de la région de Rijnland sous le numéro

28110834. Son créateur est Mattheus Hendrick Uitenboogaard, de Leiden.

L'article 2 des statuts déclare: 'Le propos de cette association est double: d'une part, nous voulons en finir avec les tabous et les dogmes et éliminer la peur et l'intolérance; d'autre part, nous voulons transformer le peuple hollandais en libre penseurs critiques pour qui la pensée rationnelle et le pouvoir d'argumentation est important'.

Cela ressemble à une déclaration innocente, mais le "Programme Electoral Définitif 2006-2011" montre le vrai visage du parti. Après la première phrase du Programme, qui déclare que "la diversité rend la vie intéressante", nous trouvons, dans le chapitre appelé "Sexualité et Intimité", des déclarations telles que "Les jeunes peuvent avoir des rapports sexuels à partir de l'âge de 12 ans" (article 9.2), ou encore "tout individu peut apparaître dans des productions pornographique à partir de 16 ans" (9.5). Les articles 9.6 et 9.8 déclarent que l'âge limite, qui permet à une personne de se prostituer, devrait être abaissé à 16 ans et que la possession privée de pornographie infantile devrait être permise. Nous n'avons aucun doute sur les objectifs du PNVD. Lors de la première présentation publique du programme du parti pour les Elections Parlementaires en novembre 2006, il a été expliqué que l'âge limite pour les relations

sexuelles devait disparaître dans l'avenir, mais qu'il devait être clair que le "parti veut une évolution et non pas une révolution". Selon le PNVD, l'éducation sexuelle devrait commencer dès l'école primaire. Les enfants ont des instincts sexuels et ils devraient avoir la liberté du choix, y compris le choix des partenaires pour les rapports sexuels, sans tenir compte de l'âge des individus impliqués. La Société *Soelaas*, une organisation hollandaise privée qui lutte contre la pédophilie, a intenté un procès au PNVD, le 7 juillet 2006, invoquant le fait que leurs idées menaçaient les droits de nombreux enfants et leur droit à un développement personnel sans danger. Le requérant a demandé au juge de déclarer la création du PNVD illégale, ainsi que toute tentative de création jusqu'aux élections nationales de 2011. La Cour de La Haye a classé l'affaire le 17 juillet 2006.

Les motivations qui ont poussé le juge à classer l'affaire se sont basées sur les libertés fondamentales d'un état démocratique, parmi lesquelles figurent notamment le droit de créer un parti politique. Cependant, considérant l'article 2.20 du Code Civil Hollandais, le Procureur peut demander à la Cour d'interdire et de dissoudre une entité légale si ses activités menacent l'ordre public. Le juge a expliqué que l'on peut parler d'activités qui "menacent l'ordre public" seulement

30th Septembre 2006



6<sup>e</sup> journée d'étude de  
DEI-France - 18 novembre  
2006

Thème : L'ENFERME-  
MENT DES ENFANTS,  
AUJOURD'HUI ET DE-  
MAIN :

Faut-il priver de liberté  
pour éduquer à la liberté?

DEI-France s'associe à la campagne internationale de DEI « Pas d'enfants derrière les barreaux » visant à réduire de 50% la population des mineurs détenus dans le monde. Elle souhaite introduire en France le débat sur la réduction de l'enfermement des mineurs et interpeller le gouvernement en consacrant sa journée d'études à la situation des mineurs enfermés pour avoir commis des faits réprimés par la loi pénale (même s'il ne faut pas oublier que d'autres situations d'enfermement existent : mineurs étrangers maintenus dans les zones d'attente ou les centres de rétention, enfants enfermés dans des structures psychiatriques.)

La politique énoncée par les gouvernements depuis 2002 prétend réduire la délinquance des mineurs par un recours plus systématique aux mesures de

lorsque de telles activités menacent les principes fondamentaux du système législatif, ce qui pourrait entraîner un bouleversement pour la société. Selon le juge, ce n'est pas le cas ici.

Le jour du procès, une manifestation de protestation avait été préparée par une organisation privée devant le tribunal. Contrairement à toutes les attentes, seules quelques personnes se sont présentées. Tant le jugement de la Cour, que l'infructueuse manifestation, ont représenté une réussite fortuite pour le PNVD et suscité beaucoup d'intérêt pour le parti de la part des médias. C'est exactement ce genre d'effet collatéral que DEI souhaite d'éviter. Le parti pédophile ne

devrait pas recevoir d'attention, mais plutôt de l'indifférence. Cette idée est aussi partagée par la population hollandaise: aucune réaction; les hollandais trouvent l'idée d'un parti pédophile trop répugnante pour en parler. En d'autres termes, il existe une telle aversion envers la pédophilie au Pays Bas, qu'il y a une tendance à nier l'existence du PNVD.

Quelques Membres du Parlement (Parti du Travail Hollandais - PVDA) ont été choqués par la décision de la Cour. Le Ministère de Justice a déclaré dans une lettre à la Chambre Basse du Parlement que le PNVD sera surveillé de près par le Procureur en ce que les idées du parti devraient être rejete-

tées et mises en conflit avec la Convention relative aux Droits de l'Enfant, ainsi que le Protocole Optionnel relatif à la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie infantile. Comme déclaré par le ministre, aussitôt que le parti commettra un délit, l'État réagira.

DEI a regretté que le système judiciaire hollandais permette l'existence d'un parti pédophile, bien que nous croyons toujours que, à ce stade, l'indifférence est une sentence plus forte que n'importe quelle protestation.

**Stan Meuwese, Directeur  
DEI-Pays Bas**  
**Beata Stappers, DEI-Pays  
Bas**

### Visite aux sections de DEI en Albanie et Macédoine

Il y a quelques semaines, j'ai eu l'opportunité de rendre visite à nos collègues de DEI Albanie et de DEI-Macédoine, accompagnée par le Président de DEI, le Trésorier et la Vice-présidente de la région Europe.

Le but de notre visite était d'en apprendre un peu plus sur le travail réalisé par les sections d'Europe de l'Est de DEI et d'avoir une idée sur leurs contextes nationaux, leurs points forts, leurs points faibles, et les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Avec la prochaine Assemblée Générale Internationale (AGI) prévue en Europe pour 2008, nous voulions également discuter de la possibilité de l'organiser dans cette région du monde.

DEI Macédoine est une section

nationale relativement petite, mais active et très impliquée dans son travail. Elle met actuellement en place un Programme Éducatif à l'attention des enfants des rues de Skopje. Le Docteur Ortakovski et ses collègues ont expliqué que dans le Centre de Soins pour les enfants des rues, quatre membres de l'équipe organisent des activités pour 28 enfants. La plupart de ces enfants proviennent de la communauté Rom, qui est une minorité marginalisée de la population de Macédoine. Le but principal de ce programme est d'aider les enfants à intégrer le système éducatif, promouvoir l'hygiène et la santé, encourager les enfants à avoir confiance en eux et à être créatifs. Le personnel travaille aussi avec les familles de ces enfants pour les sensibiliser sur

l'importance de l'éducation, mais aussi pour aider ces familles à obtenir des documents légaux. Malheureusement, DEI-Macédoine éprouve actuellement des difficultés à obtenir des fonds et ainsi pouvoir prolonger le programme au-delà de la fin de l'année. Alors que la Macédoine se prépare à entrer dans l'UE, une série de donateurs clés partent du pays, ce qui rend la recherche de fonds encore plus difficile pour les petites organisations. Avec notre soutien, DEI-Macédoine travaillera dur pour tenter d'approcher de nouveaux donateurs afin de sécuriser des fonds pour la poursuite du projet. M. Hazi-zaj et son équipe de DEI Albanie travaillent actuellement très dur sur plusieurs programmes relatifs aux droits des enfants. Bien que l'économie albanaise

*Veuillez SVP noter que les articles de ce bulletin sont des contributions individuelles des sections nationales de DEI et du Secrétariat International, et en tant que telles elles ne reflètent pas la position officielle des membres du CEI ou du mouvement dans son ensemble.*



30th Septembre 2006



contention. Les deux mesures « phares » sont la création des « centres éducatifs fermés »

(CEF), qui, selon la terminologie paradoxale contenue dans la loi, doivent demeurer « ouverts » et l'ouverture dès 2007 des « établissements pénitentiaires pour mineurs » (EPM).

Il apparaît indispensable à DEI France de se poser un certain nombre de questions :

-l'enfermement est-il une réponse éducative à la délinquance des enfants ?

-Peut-il y avoir une action éducative dans un lieu d'enfermement ?

-Quoi des droits de l'enfant dans le cadre de la contention ?

-Quelles alternatives à l'enfermement ? etc.

Pour plus d'information visiter le site:

[www.dci-france.org](http://www.dci-france.org)

soit en pleine croissance, en particulier dans le secteur touristique, le pays est encore confronté à des problèmes liés au travail des enfants ou au trafic des enfants. DEI-Albanie mène des programmes relatifs au travail des enfants, dispense des formations sur la Convention relative aux Droits de l'Enfant, sensibilise sur les droits des enfants dans les écoles, en plus d'accueillir un Centre d'Information et des Recherches sur les

Droits de Enfants en Albanie. Lors de nos réunions avec M. Hazizaj, nous avons également évoqué la possibilité de réaliser la prochaine AGI à Tirana, en Albanie. Nous avons été très heureux de voir que DEI-Albanie a montré non seulement un grand enthousiasme et engagement dans ce projet, mais aussi une véritable capacité d'accueillir cet événement important pour le Mouvement de DEI. Nous conti-

nuerons à travailler en étroite collaboration avec DEI-Albanie et avec le reste des sections européennes pour planifier la prochaine AGI.

J'aimerais enfin dire « FALEMINDERIT » (merci) au personnel et bénévoles de DEI-Albanie et DEI-Macédoine ; nous espérons vous revoir très bientôt!

**Rebecca Morton**  
*Directrice Exécutive*

### Activités du Secrétariat International

Ce mois, le Secrétariat International a le plaisir d'accueillir quatre nouveaux stagiaires. Leur soutien a été très appréciée pendant cette période très chargée à Genève – laquelle comprenait la 43<sup>ème</sup> session du Comité des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant (11-29 septembre) et la 2<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme (18 septembre – 6 octobre).

#### Réunion du Sous-groupe du Groupe des ONG sur la justice pour mineurs :

Comme vous le savez sans doute, notre responsable de justice pour mineurs, Carlos Pampin Garcia est le responsable du sous-groupe pour la justice pour mineurs.

La réunion du sous-groupe du Groupe des ONG a eu lieu dans les locaux de DEI le 11 septembre 2006, une fois de plus sous le mandat de Carlos Pampin Garcia, responsable de justice pour mineurs au Secrétariat International.

Les objectifs du sous-groupe sur la justice pour mineurs visent à promouvoir l'échange d'information, faire en sorte que les recommandations du Groupe des ONG pour la Convention relative aux Droits de l'Enfant soient employées par les organes des Nations Unies pertinents, ainsi que proposer des actions spécifiques et coordonner des interventions en la matière.

Les organisations suivantes étaient représentées à la réunion du 11 sep-

tembre : The International Association of Youth and Family Judges and Magistrates, the International Federation of Social Workers, The NGO Group for the Convention on the Rights of the Child, The Quaker United Nations Office et Défense des Enfants International.

La réunion a commence avec une vue d'ensemble sur les activités les plus récentes entreprises par les organisations membres en matière de justice pour mineurs. Les autres points importants de l'agenda ont abordé la journée de débat général de 2006, le prochain commentaire général en justice pour mineurs ainsi que la visite à un centre pour mineurs prévue pour janvier 2007.

#### Réunion du Panel Inter-agences sur la Justice pour Mineurs:

Avec Rebecca Morton, Sharon Detrick (DEI Pays-Bas) et Benoît Van Keirsbilck (Trésorier de DEI), Mr. Pampin Garcia a également participé à la réunion du Panel Inter-agences sur la Justice pour Mineurs.

La réunion annuelle de 2006 du Panel Inter-agences sur la Justice pour Mineurs a eu lieu dans les locaux de DEI les 22 et 23 septembre 2006. La réunion a été organisée par Terre des

Hommes et DEI.

Établi par une résolution de 1997 de l'ECOSOC, le Panel cherche à réunir les politiques, projets et activités entre les organisations internationales gouvernementales et les ONG internationales engagées dans la réforme de la justice pour mineurs. Le travail du Panel est orienté par les principes pertinents de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant, d'autres standards internationaux ainsi que les recommandations du Comité des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant.

Les organisations suivantes étaient présentes à la réunion des 22 et 23 septembre 2006 :

Fédération Internationale Terre des Hommes, Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, UNICEF, Organisation Mondiale contre la Torture et Défense des Enfants International.

La réunion a commencé avec une vue d'ensemble sur les plus récentes activités menées par les organisations membres depuis la dernière réunion annuelle de l'année dernière à Vienne. Les débats se sont ensuite centrés sur la proposition d'un secrétariat pour le panel ainsi que son site web. Par ailleurs, l'on a attiré l'attention sur une possible résolution sur la justice pour mineurs en 2007 pendant la session de la Commission pour la Prévention du Crime et la Justice Pénale.

*Secretariat International*

*Veillez SVP noter que les articles de ce bulletin sont des contributions individuelles des sections nationales de DEI et du Secrétariat International, et en tant que telles elles ne reflètent pas la position officielle des membres du CEI ou du mouvement dans son ensemble.*



30th Septembre 2006



#### Liens:

Étude du Secrétaire Général des NU sur la Violence contre les Enfants

<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=9633&flag=event>

Cours interdisciplinaire international sur les droits de l'enfant, 8ème édition

<http://www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=7365&flag=event>

## Réunion consultative préalable à la Journée de Discussion Générale « Discuter, Participer et Décider – Le Droit de l'enfant d'être entendu » 15 Septembre 2006

Le 18 août 2006, de 14.00 à 18.00 heures, s'est déroulée la rencontre "Discuter, Participer et Décider – Le Droit de l'enfant d'être entendu" au siège de la Faculté de Psychologie de l'Université de Buenos Aires.



Cette activité a été programmée à partir de la proposition de trois réseaux d'organisations sociales: la Fédération *Agrupamiento de Organizaciones no Gubernamentales* (FADO) ; le Comité Argentin pour le Suivi et l'Application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CASACIDN, pour son abréviation en espagnol); l'Ensemble des Droits de l'Enfant et de l'Adolescent et Défense des Enfants International – DEI Section Argentine, avec le soutien de l'UNICEF et du Secrétariat des Droits de l'Homme de la Nation.

Les organisateurs ont convoqué un vaste nombre d'institutions gouvernementales, non gouvernementales et éducatives du milieu municipal, provincial et national pour promouvoir la compréhension du contenu et les engagements de la Convention des Droits de l'Enfant quant au droit d'être entendu, ainsi que

les transformations institutionnelles nécessaires pour pouvoir garantir l'exercice de ces droits. La réunion s'est concentré sur **deux sujets principaux**: Sujet numéro 1: Le droit de l'enfant d'être entendu dans les procédu-

res judiciaires et administratives  
Sujet numéro 2: **Les enfants comme participants actifs dans la société. En outre, nous aimerions souligner l'importance fondamentale des groupes** de filles, de garçons et d'adolescents qui ont travaillé aux cotés des adultes tout au long de cette rencontre. En premier lieu, les groupes d'enfants ont parlé de ce qui les favorisent en général et de ce qui ne les favorisent pas. Tous ont été d'accord sur l'importance d'être entendus et bien traités par leurs familles, leurs professeurs et leurs copains de classe; ils ont aussi été d'accord sur le fait que pour pouvoir atteindre ces objectifs, il est important d'avoir de bonnes relations avec les autres.

Ils apprécient l'éducation, mais ils pensent que parfois les professeurs ne les comprennent pas toujours bien ou abusent de leur autorité. Ils revendiquent leur droit à ne pas être maltraité ou discriminé ; à avoir

un foyer et des habits décents ; à ne pas être obligé de travailler ou d'être économiquement exploité ; à avoir une identité et à être respecté par la société.

Ils comprennent le droit d'être entendu comme la capacité de donner leur avis, d'être libre de décider et de choisir. Ils ont souligné que le droit d'être entendu ne devrait pas dépendre de leur comportement ou de leur travail en classe. L'une des inquiétudes principales était de savoir que faire quand ils sentent qu'ils ne sont pas entendus. Les mesures possibles pouvant être prises dans ce cas sont: discuter avec les professeurs et les directeurs de l'école, les parents et les voisins, ou faire appel à un représentant. En particulier, quand des décisions importantes les concernant sont prises, les enfants veulent qu'on leur demande leur avis.

Les enfants des groupes de travail étaient absolument convaincus qu'ils ont le droit de participer activement dans la société et d'identifier les différentes formes pour réussir à le faire. Parfois, les possibilités énumérées étaient: donner son avis; faire connaître ses droits et les faire respecter; aider les personnes dans le besoin; et réaliser un travail communautaire. Quelques enfants ont manifesté leur inquiétude devant la manque de solidarité et d'action de la part du gouvernement. L'un des groupes à déclaré: « Nous n'avons qu'un monde, et il est foutu; si les gens qui sont au pouvoir ne font rien, nous en ferons encore moins ».

**Marcos Guillén  
DNI-Argentina**